

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DES DELIBERATIONS DU

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

11

Séance du 17-01-2022

Date de la convocation

12-01-2022

Date d'affichage

12-01-2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix sept janvier, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire

M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;

Mme Mélanie HERVE ; M. Samuel HAREL ; Mme Dominique CLERGET ; M. Alain GAYET ;

Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Marc CHAZELLE ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ;

M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés : Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD) ;

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

5. Création d'une Commission mixte Elus-habitants pour l'étude des projets d'aménagement de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Vu son article L.2143-2, qui dispose dans son alinéa 1^{er} que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales ;

Vu son article L.2143-2, qui dispose dans son alinéa 2 que, sur proposition du Maire, le Conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours ;

Vu son article L.2143-2, qui dispose dans son alinéa 3 que les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ;

Considérant qu'il convient de créer un comité consultatif, dénommé "commission mixte sur les projets d'aménagement de la Commune", pour étudier les projets structurants qui seront mis en oeuvre durant la présente mandature, en y associant des habitants ;

Sur la proposition de M. Jérôme Bansard, Maire de Beuvron-en-Auge, et sur sa présentation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide de créer un comité consultatif, dénommé "commission mixte sur les projets d'aménagement de la Commune"

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des Elus qui en seront membres ;

Cette commission mixte sera composée des membres du Conseil municipal suivants :

- M. Jean-François MOREL, qui assurera le pilotage de cette Commission (étant acté que, par principe, le Maire en est le président de droit)
- Mme Mélanie HERVE
- M. Marc CHAZELLE
- M. Jean-Jacques CAMPION

Cette commission mixte sera également composée de personnes qui seront désignées par les membres élus de la Commission parmi les habitants et les représentants du monde commerçant et associatif concernés par cette question ;

Le Maire
Jérôme Bansard

Transmis en Sous-Préfecture
et exécutoire le 2022